

**Syndicat
des Mobilités
de Touraine**

**Le Président du Syndicat des Mobilités de
Touraine**

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

Dossier suivi par Sophie LEJAY

☎ 02.47.33.17.91

Mèl : s.lejay@mobilites-touraine.fr

Nos Réf : n°__-21/initiales demandeur-assistant-e –

Vos références : 2025_023/DAU/VM-MB

Dossier Suivi par M. BOUTEILLER

**TOURAINE-EST VALLEE
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE
PRESIDENT
Vincent MORETTE
48, rue de la Frelonnerie
CS70078
37270 Montlouis-sur-Loire**

Tours, le 08 avril 2025

Objet : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 09 janvier 2025, vous avez notifié le Syndicat des Mobilités de Touraine en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, dont le ressort territorial comprend les communes de La Ville-aux-Dames, Vouvray et Vernou-sur-Brenne, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées.

Le diagnostic mobilités mentionne l'offre de transport en commun Fil Bleu, organisée par le Syndicat des Mobilités de Touraine, pour les trois communes pré-citées. Il aurait été intéressant de poursuivre la présentation avec les autres offres de mobilités accessibles pour les habitants de ces communes tel que le service de location de vélo longue durée Vélociti.

Au-delà, au regard de l'importance des échanges des communes de Touraine-Est Vallées avec la métropole, l'offre de mobilité mise en œuvre par le Syndicat des Mobilités de Touraine constitue une réponse aux enjeux de réduction de l'autosolisme et de décarbonation des déplacements. Ainsi, les parkings relais existants ou à venir avec le projet de deuxième ligne de tramway permettant le rabattement sur des lignes structurantes ou le service de covoiturage financé par le SMT auraient pu être mentionnés.

Concernant le stationnement sur les trois communes du ressort territorial du SMT, il est rappelé l'action 31 du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de 2013 qui encourage la mutualisation des parkings entre les résidents, les actifs et les visiteurs, pour certaines opérations urbaines, afin de limiter la consommation d'espace dédié au stationnement privé sur l'agglomération. Pour le stationnement vélo, dans toutes les constructions nouvelles d'habitat collectif ou de lieux d'activité, il sera prévu un local de stationnement des cycles dont la surface correspondra au minimum à 3 % de la surface totale de plancher. Il s'agit d'un minimum, les prescriptions du PLUi allant au-delà sont bien évidemment à maintenir.

Enfin, le Syndicat des Mobilités de Touraine a engagé l'élaboration du Plan de Mobilité (PDM) sur son ressort territorial, qui viendra remplacer le PDU. Une mise en compatibilité de votre PLUi pour les communes de La Ville-aux-Dames, Vouvray et Vernou-sur-Brenne avec ce nouveau document est à prévoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,

Emmanuel DENIS

